

Stationnement - Parking Saint-Paul - Mise en place d'une nouvelle tarification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le parking Saint-Paul est payant depuis le 20 janvier 1997.

Depuis cette date, de nombreux actes de vandalisme ont perturbé son fonctionnement.

A ce jour, la fréquentation horaire se stabilise à 125 usagers/jour, à laquelle il convient d'ajouter 80 abonnés (riverains et commerçants situés en zone rouge).

Cette possibilité d'abonnement «résidents» sera étendue aux riverains et commerçants de l'ensemble de la Boucle.

Nous proposons de compléter la tarification actuelle par la mise en place d'abonnements «affaires», ce qui devrait permettre d'accueillir une nouvelle clientèle, celle des usagers travaillant au centre-ville.

Leur nombre sera limité à 100, avec deux types d'abonnement :

1) sur 5 jours

mensuel 300 F TTC

trimestriel 800 F TTC

2) sur 6 jours

mensuel 320 F TTC

trimestriel 860 F TTC

La Commission compétente a donné un avis favorable lors de sa réunion du 2 septembre 1997.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette nouvelle tarification.

«M. DUVERGET : Monsieur le Maire, nous avons voté contre la tarification du parking Saint-Paul en son temps. Le parking Saint-Paul a une fréquentation qui est plus que limitée et donc vous essayez de trouver des aménagements. Nous continuerons à voter contre la tarification, c'est-à-dire contre le droit de péage pour aborder ce parking.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un droit de péage, ce sont des places de parking payantes.

M. BONNET : Nous voterons également contre mais je voudrais faire une suggestion parce qu'il semble qu'on a quand même du mal à remplir le parking depuis qu'il est payant. Quel est le but ? Est-il de récupérer de l'argent par le biais du parking ou de permettre de limiter le stationnement abusif de véhicules qui restaient quelques heures, voire quelques jours ? Ne pourrait-on pas envisager la possibilité d'un stationnement gratuit pendant une heure ou une heure et demie pour permettre à des gens d'aller faire des courses en ville, comme il y a un stationnement gratuit de 20 minutes à la gare, ce qui serait un moyen de permettre aux gens de venir et de consommer, favoriser l'activité commerciale sans pour autant avoir des voitures qui bloquent le parking ? Est-ce que cette éventualité est envisageable ?

C'est l'occasion aussi de rappeler que nous avons souhaité par la voix de Nicole WEINMAN qu'il soit possible durant l'été aux touristes de ne pas payer le stationnement. J'ai remarqué que durant l'été, une autre ville, Lille en l'occurrence, a choisi d'éviter les procès-verbaux, en les remplaçant pour les touristes qui ne respectaient pas les obligations de paiement par un petit avertissement qui faisait état de la valeur touristique de la ville. On aurait peut-être pu s'en inspirer pour mettre l'accent sur l'intérêt à rester dans notre ville et avertir les touristes que la prochaine fois on souhaiterait qu'ils paient.

Je terminerai sur ce point en faisant état de ce que M. l'Adjoint ANTONY a dit dans la presse aujourd'hui où il évoque son désir de voir des promoteurs nous amener à envisager des silos de parkings en ville. Je voudrais savoir où il souhaite que ces silos apparaissent.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire qu'il faut être vigilant dans ce genre d'opération car on déplace le problème. La preuve en est, c'est que maintenant toutes les voitures stationnent avenue de Chardonnet et on ne peut pratiquement plus circuler car l'accès de Bregille est bloqué par des voitures à cheval sur le trottoir des deux côtés.

M. LE MAIRE : Réglementer le stationnement dans une ville comme Besançon n'est pas chose facile et ce n'est pas deux observations de M. BONNET ou une remarque de M. DUVERGET prônant la gratuité qui aurait pour effet de remplir le parking qui vont tout résoudre. C'est plus complexe que cela. Nos services et les élus travaillent à longueur d'année pour essayer d'aménager, d'améliorer, sans arriver à un type de stationnement qui soit parfait. Alors on trouve peut-être à Lille une bonne idée, on en trouve une autre à Valence ou ailleurs. Je veux bien accepter ces idées mais à condition qu'elles entrent dans un plan d'ensemble du stationnement à Besançon.

Quant aux silos, cela peut aussi être une possibilité mais c'est pour l'instant simplement une proposition qui est peut-être à creuser dans ce que j'indique comme programme d'ensemble du parcage des voitures sur la ville.

M. BONNET : Je vous ai fait une suggestion : l'heure gratuite pour le parking Saint-Paul, une observation pour ce qui est de Lille qui peut être une suggestion pour l'avenir également, et j'ai posé une question à M. ANTONY suite à son intervention dans la presse. Ce ne sont pas des observations, j'attends des réponses.

M. REGNIER : Je ne suis pas d'accord avec les propositions qui sont faites. Je crois qu'on l'a longuement expliqué à la Commission. C'est vrai que ce parking ne monte pas si vite tout au moins en rotation. Ce parking a été ouvert au mois de mars - avril, on a eu beaucoup de problèmes, des problèmes techniques qui n'étaient pas résolus, des dégradations volontaires au démarrage et ce parking est vraiment opérationnel depuis fin mai, début juin. La marge de recul est donc encore faible.

Je vous rappellerai les chiffres que j'ai déjà donnés au Conseil Municipal : on est passé de 50 voitures à 125 voitures en rotation. Les abonnements jusqu'à maintenant étaient réservés à ce qu'on appelle la zone rouge, c'est-à-dire la zone de rotation. Ce qu'on propose de faire, et on a commencé puisqu'on avait des demandes d'autres personnes qui habitent à l'intérieur de la Boucle, c'est de l'étendre avec les tarifs qui existent à l'ensemble des habitants de la Boucle. On a également une demande d'entreprise de ce secteur pour un abonnement travail destiné à son personnel ou ses collaborateurs. Dans un premier temps, on se propose de réserver une centaine de places à ces catégories, afin de se garder une marge en matière de places rotation. Si le nombre de places rotation monte au fil des années, on diminuera les abonnements car l'étude qui nous avait amenés à réaliser ce parking payant démontrait que pour la zone de chalandises de ce secteur-là il manquait du stationnement de rotation. Les commerçants de ce secteur nous l'ont aussi réclamé pendant des années. Donc cela ne monte peut-être pas à la vitesse qu'on souhaiterait mais je pense qu'avec ce qu'on propose, il va se remplir.

M. THIRODE : Par rapport au parking des voitures et Saint-Paul en particulier, ne serait-il pas plus sage au lieu de mettre en avant des motifs financiers, d'essayer d'appâter en quelque sorte celui qui est intéressé par un stationnement et en particulier au travers de ce problème, d'intéresser des gens à aller, venir, vivre ou faire des courses au centre-ville. Et j'insiste sur cette idée : pourquoi ne pas matérialiser un temps gratuit de stationnement, quel qu'en soit la durée ? C'est un procédé qui me paraît très astucieux et pas forcément incompatible avec des rigueurs budgétaires ou de rentrées d'argent impératives. Je crois qu'il serait sage de s'orienter vers quelque chose de semblable. Je ne suis pas dans cette commission mais c'est une proposition qui me semble cohérente de manière à donner aux gens la possibilité de s'apercevoir qu'il y a un parking vide et qu'il faut l'utiliser.

M. LE MAIRE : Je pense qu'en passant à côté, on peut voir qu'il est relativement vide.

C'est vrai qu'il pourrait y avoir une période gratuite mais ça l'est déjà entre midi et deux heures.

Votre suggestion est enregistrée au niveau de la commission.

M. REGNIER : Je vous rappelle simplement qu'avant qu'on le mette payant, à 8 heures le matin il n'y avait plus de place. Donc les gens qui voulaient aller faire des achats dans ce secteur-là, de toute manière ne pouvaient pas s'y garer. Donc notre objectif est clair. A l'heure actuelle, c'est gratuit entre 12 heures et 13 heures 30 et à partir de 19 heures, comme le reste du stationnement au centre-ville.

M. THIRODE : Je précise que ces propositions ne visent pas à porter le discrédit sur les services qui, je sais, s'acharnent à trouver des solutions pratiques.

M. LE MAIRE : Dont acte, merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie - Transports - Réseaux et du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Conseillers votant contre), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 30 septembre 1997.